



GUIDE PRATIQUE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ÉDITION 2024



RISQUES

naturels industriels

JE M'INFORME
JE ME PROTÈGE



métropole
rouennormandie

édito

**Chère Madame,
Cher Monsieur,**

Il y a 5 ans survenait l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen et Petit-Quevilly. Il a durablement marqué notre territoire. Bien que la sécurité industrielle relève d'abord des prérogatives de l'État et des entreprises concernées, nous avons décidé avec nos moyens locaux limités de tout faire pour plus de sécurité, de transparence et d'information. Ce guide fait partie des nouveaux outils concrets que nous avons développés. Il vous permettra de mieux connaître les risques de notre territoire et les consignes à appliquer.

Depuis 5 ans, de nombreuses actions ont été entreprises. Les citoyens sont dorénavant mieux informés et alertés lorsque survient un événement (incendie, phénomène météorologique), suite à la mise en place du dispositif d'envoi de SMS InfoRisques par la Métropole, et de l'outil FR-Alert par l'État pour les événements les plus graves. La transparence progresse avec l'installation dans les prochains mois par la Métropole, suite à un travail de concertation avec des citoyens, d'une instance permettant un dialogue plus régulier avec les industriels ; ainsi que la mise en ligne d'une cartographie rendant plus accessibles les conclusions des inspections des services de l'État sur les installations industrielles. Nous continuons de demander à l'État que plus de moyens soient déployés, notamment par l'augmentation des inspecteurs et des contrôles effectués sur les sites.

Les citoyens sont aussi mieux informés préventivement : chaque commune dispose dorénavant d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) pour informer ses habitants des risques présents sur la commune et des mesures de prévention ; les Journées de la culture du risque sont organisées chaque mois d'octobre depuis 2022 ; la Métropole publie annuellement ce guide sur les risques naturels et industriels et le distribue à tous les habitants.

Cette année, les Journées de la culture du risque se tiendront dans la Métropole, du 10 au 19 octobre. Village d'animations, randonnées, visites de sites industriels... Le programme est varié et permettra à chacun de développer ses connaissances pour prévenir les risques naturels et technologiques et apprendre à y faire face. Nous vous invitons à y participer activement.

Très chaleureusement,

Nicolas Mayer-Rossignol

Président de la Métropole Rouen Normandie

Charlotte Goujon

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie
en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle



Ce document est une publication de la Métropole Rouen Normandie.

Le 108 - 108, allée François-Mitterrand, CS 50589, 76006 Rouen Cedex

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 71 25 95 - e-mail : mag@metropole-rouen-normandie.fr

Directeur de la publication Nicolas Mayer-Rossignol Directrice de l'information et de la communication externe Anne Bécherel
Conception graphique et mise en page Alexis Foucart et Nicolas Carbonnier

Photos Alan Aubry (sauf mentions contraires) Impression Lenglet Imprimeurs Imprimé sur papier composé de fibres recyclées
combinées à des fibres vierges issues de forêts gérées durablement.

Tirage 272 000 ex. Dépôt légal octobre 2024 ISSN 2106 9581 Tous droits de reproduction réservés.

Comment SUIS-JE ALERTÉ ET INFORMÉ ?

FR-ALERT (cf. encart à droite)

SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS DE LA MÉTROPOLE

Inscription sur metropole-rouen-normandie.fr
ou au 0 800 021 021 (n° vert)

RÉSEAUX SOCIAUX ET SITES WEB OFFICIELS

Sites officiels

Préfecture Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr
Mairie :
Allô industrie : allo-industrie.com/rouen_metropole
Vigicrues : vigicrues.gouv.fr



Facebook

Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76
Mairie :



X

Préfecture Seine-Maritime : @Prefet76
Ministère de l'Intérieur – Alerte : @Beauvau_Alerte
Mairie :

RADIO LOCALE

France Bleu Normandie : 100.1 FM

Et selon les communes :

> SIRÈNES

> AUTOMATE D'APPEL / SMS COMMUNAL

> PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

> MÉGAPHONES / HAUT-PARLEURS

Peuvent être installés sur des véhicules municipaux ou de la police/gendarmerie

> AUTRES MOYENS

Applications de ma mairie : illiwap, PanneauPocket, ...

Pour aller plus loin

www.metropole-rouen-normandie.fr
www.seine-maritime.gouv.fr
www.georisques.gouv.fr
www.info.gouv.fr/risques

Vous avez des questions ?

Posez-les sur :

mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole
ou au 0 800 021 021 (n° vert)

LE CHANT DES SIRÈNES



Les sirènes sont testées
le 1^{er} mercredi du mois à
11h55 (réseau de l'État) et 12h
(industries).

D'autres sirènes d'alerte interne
aux industriels sont testées tous les
1^{ers} ou 3^{es} jeudis du mois, à 11h45.



Dispositif FR-Alert

Déployé par l'État, il permet la diffusion massive et rapide sur les téléphones mobiles compatibles, sans inscription, de messages texte précisant la nature de l'événement en cours, sa localisation et les consignes de sécurité à adopter.

Situer LES RISQUES

Un risque majeur est un risque d'une gravité très élevée mais d'une probabilité très faible. Retrouvez sur cette carte à quels risques majeurs est exposée chacune des 71 communes de la Métropole.

► Cette carte localise les risques majeurs tels qu'identifiés dans le Dossier départemental sur les risques majeurs, complété pour les mouvements de terrain par les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal.



Risques liés aux cavités souterraines



Risques liés aux éboulements de falaises



Risques inondation

(communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation ou d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle)



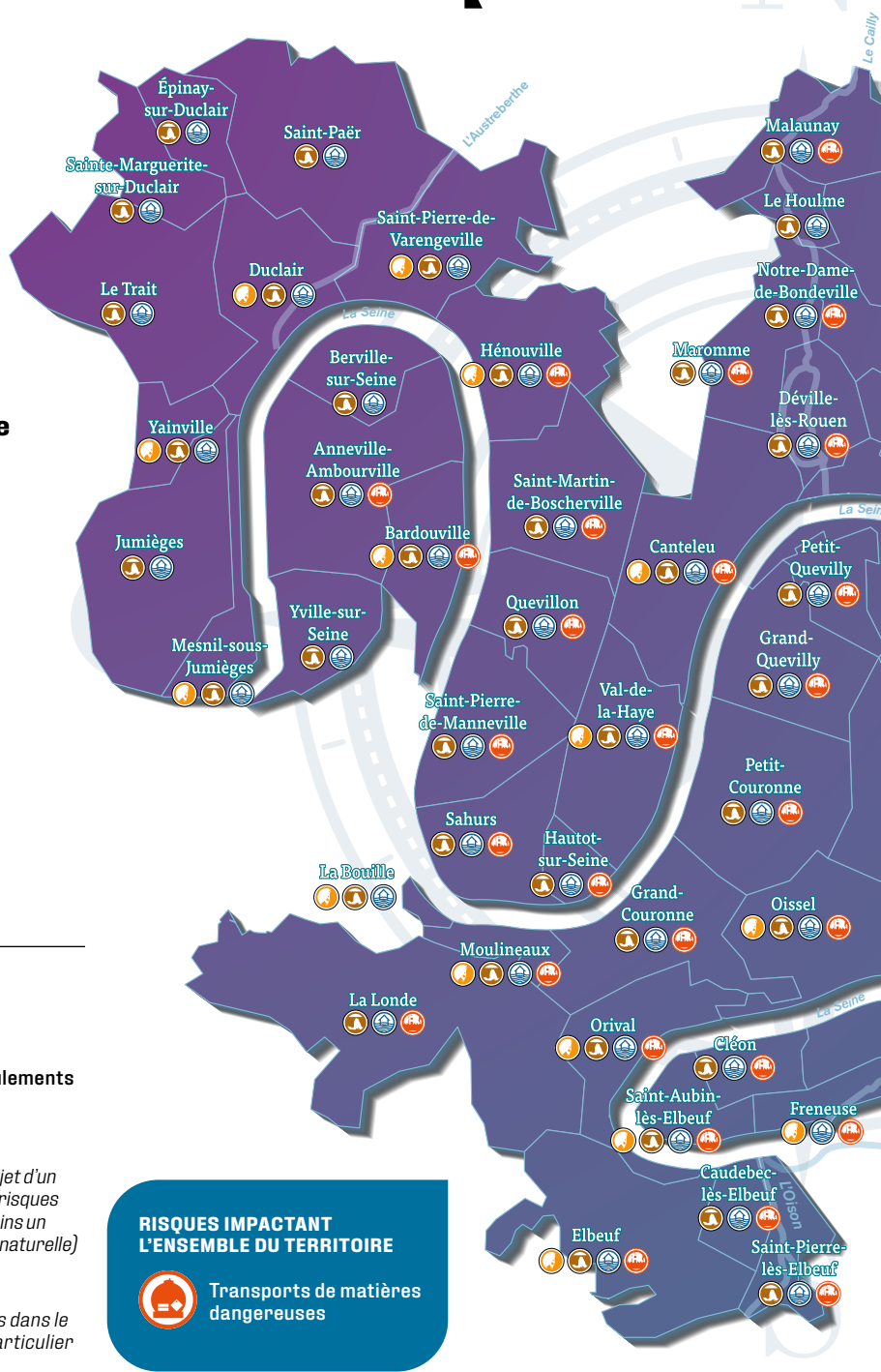
Risques industriels

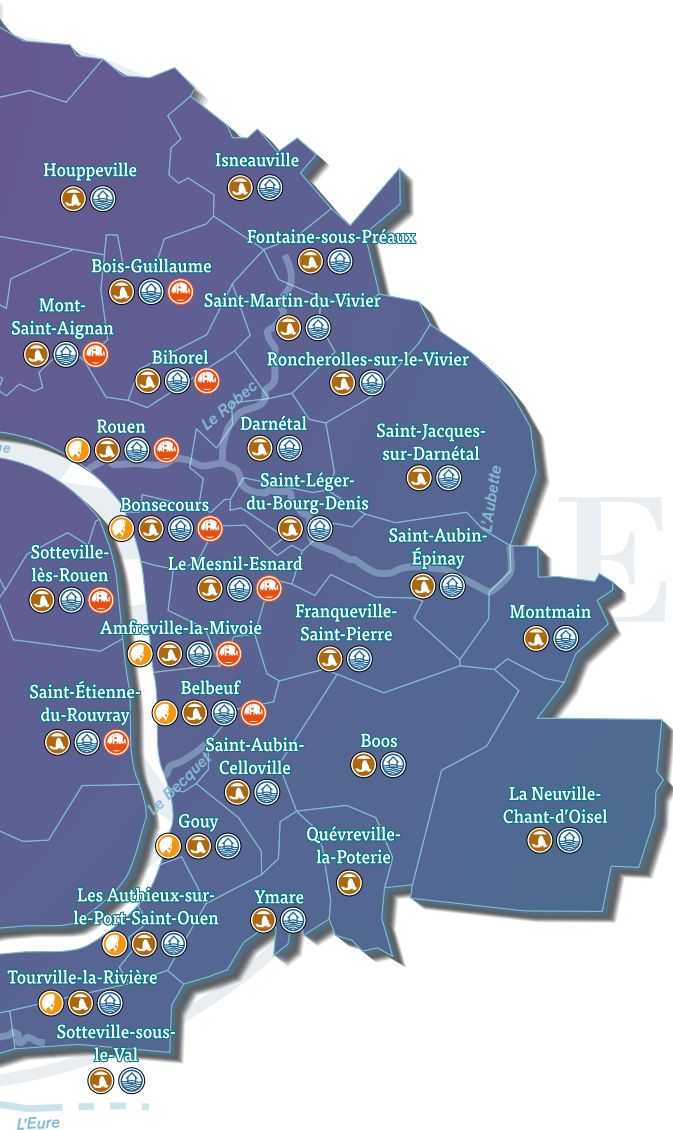
(communes comprises dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention)



RISQUES IMPACTANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Transports de matières dangereuses





Risque lié au TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de déversement accidentel (rupture de canalisation, renversement de citerne, accident routier...).

Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives...

Les moyens de transport de ces matières dangereuses sont nombreux dans la Métropole et concernent toutes les communes : routes, voies ferrées, fleuve, canalisations.

Les produits transportés étant employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les consignes de sécurité à appliquer lors d'un accident sont identiques à celles évoquées dans le cadre des risques industriels ou du risque nucléaire.



Risque NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire peut survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire (la Seine-Maritime en compte deux : Paluel et Penly) ou lors d'accidents de transport de sources radioactives (des sources radioactives sont régulièrement en transit, notamment des combustibles usés destinés au retraitement et transportés par chemin de fer vers la Manche). En cas d'accident majeur, les habitants de la Métropole pourraient être invités à ingérer des comprimés d'iode, afin que l'iode radioactif rejeté ne se fixe sur la glande thyroïde et engendre ultérieurement un risque de développement de cancers. Ces comprimés seront à retirer dans les lieux qui seront communiqués, lorsque la population y sera invitée.

Plus d'information sur le risque nucléaire en
Seine-Maritime :
www.clin76.fr

Comprendre

LES RISQUES NATURELS

Deux risques naturels principaux sont prévisibles sur notre territoire : les mouvements de terrain (éboulement et cavité souterraine) et les inondations (ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau).



1

RUISSÈLEMENT

Les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. Elles s'écoulent alors en surface et provoquent des inondations rapides. En zone agricole, ces écoulements accentuent l'érosion des sols et la formation de coulées de boue.



2

DÉBOREMENT DE COURS D'EAU

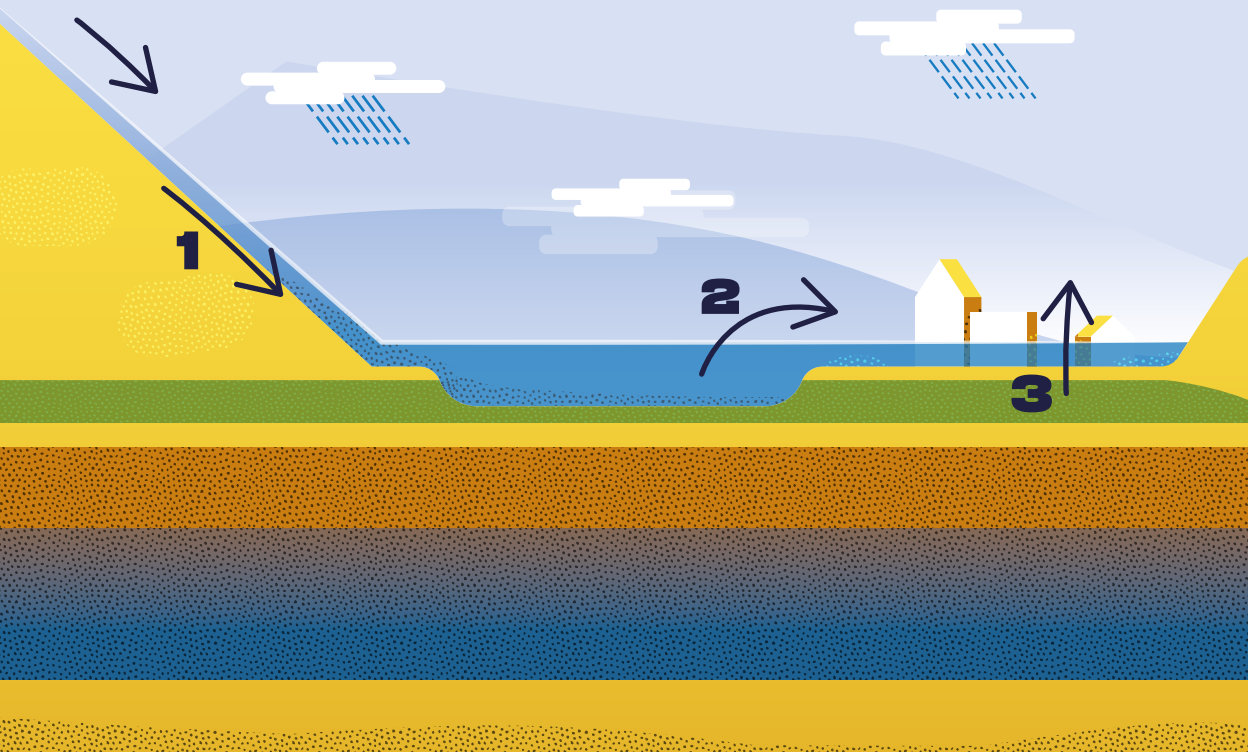
Les crues de la Seine sont prévisibles et surviennent lentement. En revanche, les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement.



3

REMONTÉE DE NAPPE

Inondations lentes provoquées par la saturation du sol en eau suite à de longues périodes de pluies (principalement en automne / hiver).



En cas d'inondation »



4

CAVITÉ SOUTERRAINE

Une cavité souterraine est un espace vide – d'origine naturelle ou humaine – qui affecte le sous-sol. Le sol qui se trouve au-dessus peut s'effondrer et mettre en danger les personnes et les biens.

Consultez la carte interactive permettant de connaître l'ensemble des indices de cavités souterraines et des périmètres de risque : www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites



À faire

Évacuez l'habitation.
Éloignez-vous de la zone instable et sécurisez-la.
Appelez la mairie.



5

ÉBOULEMENT DE FALAISE

L'érosion naturelle des falaises est favorisée par les variations de température et par les précipitations. Des chutes de pierres, de blocs et des éboulements peuvent être alors observés. Il est difficile d'en prévoir les trajectoires. Des dispositifs de sûreté (filets, ancrages...) peuvent être mis en place pour les prévenir.



À faire

Fuyez latéralement.
Gagnez un point en hauteur.

5



Reportez l'ensemble de vos déplacements, à pied ou en voiture.



Laissez vos enfants à l'école ou à la crèche, car ils y sont en sécurité.



Restez ou entrez à l'intérieur d'un bâtiment et montez en hauteur, à l'étage.



Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité sans vous mettre en danger.



N'utilisez pas votre voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.



Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur.



Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts et ne vous réfugiez pas sous un arbre pour éviter la foudre.



Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.



Souciez-vous des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.

Connaitre

LES RISQUES INDUSTRIELS

Usine de produits chimiques, silo de céréales, hôpital, déchetterie... Toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une **Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Les ICPE comportant le plus de risques sont classées Seveso (seuil haut ou bas).

Plus de détails sur les ICPE du territoire :

www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees

Les services de l'État inspectent régulièrement les ICPE. **Flashez ce QR code pour connaître le statut des sites Seveso par rapport à ces inspections.**

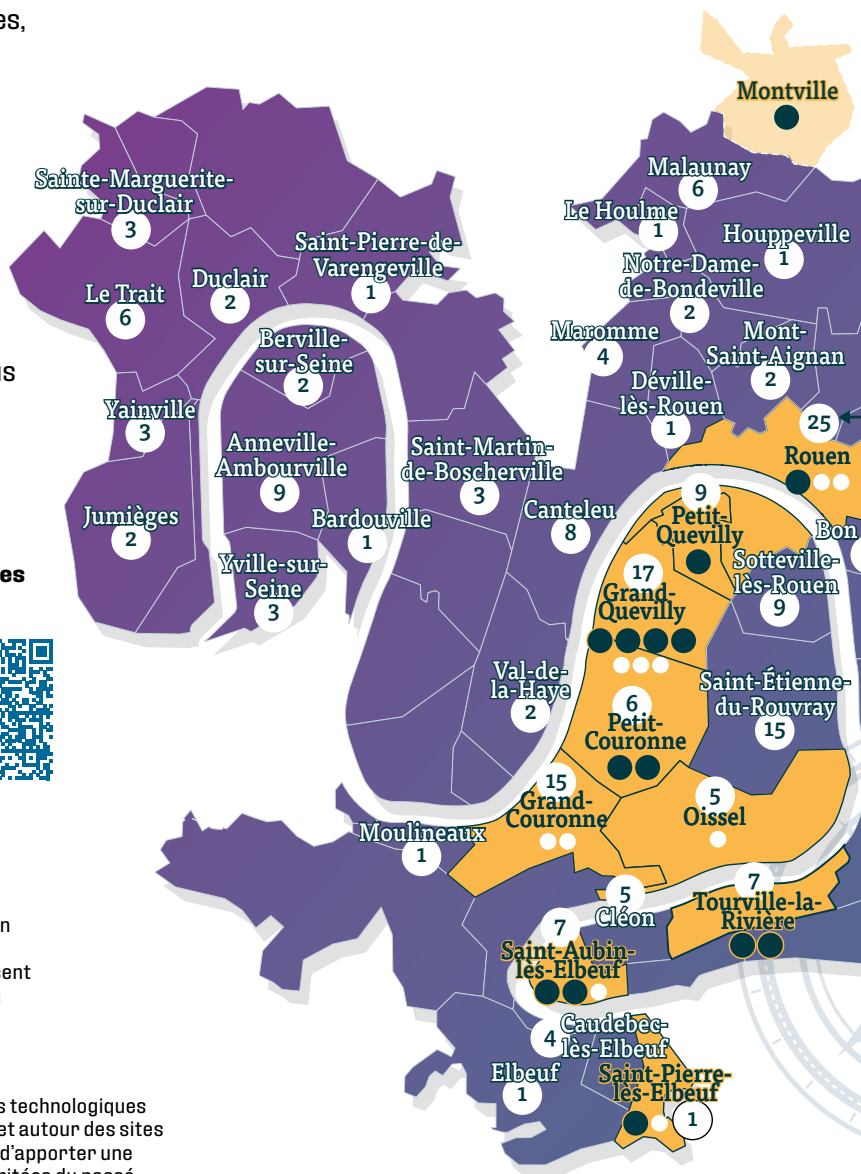


► GESTION DE CRISE

Les Plans particuliers d'intervention (PPI) sont élaborés par le Préfet et révisés périodiquement. Ils définissent l'organisation des secours lors d'un accident industriel majeur.

► URBANISME

Des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été élaborés par le Préfet autour des sites Seveso seuil haut. Leur objectif est d'apporter une réponse aux situations difficiles héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future, pour protéger les personnes, en prenant en compte les scénarios d'accident les plus probables.



SELON LA NATURE DES PRODUITS IMPLIQUÉS, LES RISQUES INDUSTRIELS PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

Établissements CLASSÉS SEVESO ↓

SEVESO INCENDIE EXPLOSION ÉMISSION DE GAZ TOXIQUE

Air Liquide

Grand-Quevilly

bas

LAT Nitrogen (ex Borealis)

Grand-Quevilly

HAUT

Butagaz

Petit-Couronne

HAUT

Lubrizol

Rouen

HAUT

Tepsa - Amont

Petit-Quevilly

HAUT

Tepsa - Aval

Grand-Quevilly

HAUT

Tepsa - HFR

Grand-Quevilly

HAUT

Tepsa - CRD

Grand-Quevilly

HAUT

Saipol

Grand-Couronne

bas

Sea Tank

Grand-Couronne

bas

BASF Agri Production

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

HAUT

E&S Chimie

Saint-Pierre-lès-Elbeuf

HAUT

Maprochim Normandie

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

HAUT

Pharmasyntèse

Saint-Pierre-lès-Elbeuf

bas

EuroApi

Saint-Aubin-lès-Elbeuf

bas

DRPC

Petit-Couronne

HAUT

TotalEnergies Lubrifiants

Rouen

bas

TotalEnergies Lubrifiants

Grand-Quevilly

bas

SMEDAR

Grand-Quevilly

bas

Triadis

Rouen

bas

SERAF

Tourville-la-Rivière

HAUT

Bolloré Logistics

Tourville-la-Rivière

HAUT

Toyo Ink

Oissel

bas

Brenntag

Montville

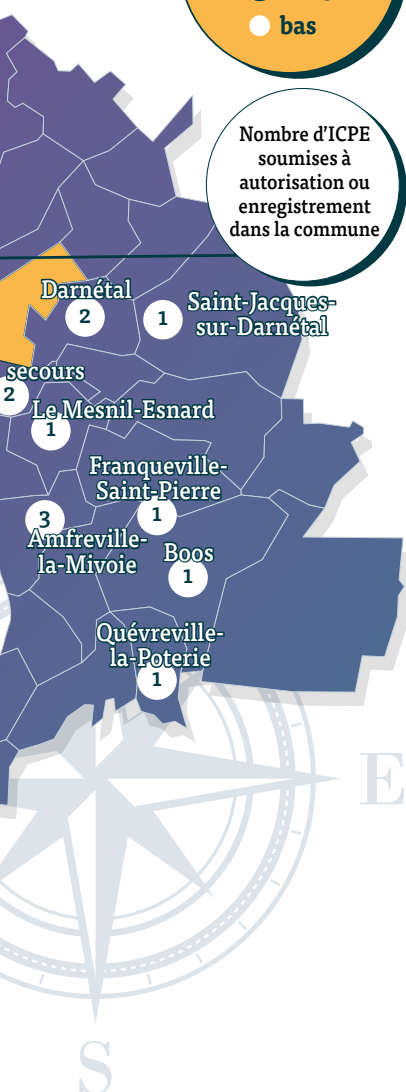
HAUT

SITES SEVESO

● HAUT

● bas

Nombre d'ICPE
soumises à
autorisation ou
enregistrement
dans la commune



S'organiser

POUR FAIRE FACE AUX RISQUES

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen. Ainsi, chaque structure, chaque individu se prépare en élaborant un plan adapté et en procédant régulièrement à des exercices de mise en situation.

Sous la responsabilité de l'État, le dispositif **ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est une « boîte à outils » opérationnelle utilisée de façon modulée pour s'adapter aux événements auxquels il faut faire face.

Des déclinaisons spécifiques du dispositif ORSEC sont élaborées pour des risques particuliers. Ainsi, pour le risque industriel, les **Plans particuliers d'intervention (PPI)**, élaborés par les services préfectoraux, ont pour objet d'identifier les risques, ainsi que leurs périmètres d'effets et d'organiser les secours en cas d'accident majeur survenant sur certaines catégories de sites localisés et fixes (notamment les sites industriels classés Seveso et les silos). Ils font l'objet d'actualisations régulières.

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, il existe trois PPI : celui de la zone de Rouen, qui s'applique pour 28 établissements industriels, celui de la zone d'Elbeuf, qui couvre 6 établissements industriels, et celui relatif à l'établissement Brenntag à Montville, qui concerne la commune de Malaunay.

Dans chaque commune, le **Plan communal de sauvegarde (PCS)** définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques recensés à l'échelle de la commune, ainsi que l'appui aux services de secours.

Enfin, la Métropole travaille aussi à l'élaboration d'un **Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)**. Il organise la solidarité intercommunale et prépare la réponse de la Métropole au profit des communes membres face aux situations de crise. Il sera arrêté en 2025.

Dans chaque établissement scolaire est élaboré un **Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)**. C'est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours. Des exercices de mise en situation sont organisés plusieurs fois par an dans chaque établissement scolaire.

À titre individuel, chacun est incité à compléter un **Plan individuel de mise en sûreté (PIMS)**. Synthétique et opérationnel, il permet de regrouper les informations utiles sur les risques et les comportements à suivre en cas de survenue d'un événement, de préparer son kit d'urgence (cf. p. 14) et de connaître les moyens d'alerte et d'information tout au long de la crise.





S'engager

POUR AIDER LA POPULATION

Les réservistes communaux et départementaux sont des hommes et des femmes, des civils, qui choisissent d'apporter leur savoir-faire et leur soutien à la population. Comme Catherine Decultot, réserviste communale de la sécurité civile à Franqueville-Saint-Pierre, et Quentin Lafosse, réserviste au sein de la Réserve Départementale de la Sécurité Civile de la Seine-Maritime.

CATHERINE DECULTOT

Assistante maternelle à Franqueville-Saint-Pierre depuis 27 ans, Catherine Decultot aime se rendre utile et a besoin du contact humain. *« Quand j'étais petite, je faisais les courses pour les personnes âgées de mon quartier. C'était déjà évident pour moi d'apporter mon soutien aux autres. Il y a quinze ans, plusieurs maisons de mon quartier ont été inondées à la suite d'un orage. J'ai spontanément proposé mon aide à mes voisins, notamment en vidant l'eau des caves. »*

En octobre 2023, la mairie de Franqueville-Saint-Pierre lance un appel pour devenir réserviste communal de la sécurité civile. Catherine Decultot s'inscrit immédiatement. *« Il n'y a pas de conditions de recrutement, il suffit d'être motivé ! »* Constituée de volontaires, la Réserve communale de sécurité civile (RCS) apporte son aide à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance de la population en cas de risque majeur sur la commune : inondation, canicule, pandémie, attentat, transport de matières dangereuses... Comme Catherine, une vingtaine de bénévoles ont répondu à l'appel de la mairie. Concrètement, leurs missions consistent à alerter la population, organiser l'hébergement et le ravitaillement des personnes sinistrées ou encore apporter un appui logistique aux opérations de secours. *« Cela me paraît normal d'aider son prochain, c'est de la solidarité ! »*



QUENTIN LAFOSSE

Tout commence vers 6 ans, quand son père le laissait monter dans un gros camion rouge. « Mon père

était pompier. J'étais fasciné par son uniforme et tout ce qu'il faisait pour venir en aide aux autres. Comme une évidence, je me suis engagé dès 16 ans comme sapeur-pompier volontaire. À 24 ans, j'ai arrêté pour privilégier ma carrière professionnelle, la maintenance des installations nucléaires. »

En 2023, une réserve départementale de Sécurité Civile est créée en Seine-Maritime. Composée de civils, elle a pour objectif d'améliorer la préparation aux risques de tous les habitants de la Seine-Maritime. Cette sensibilisation prend plusieurs formes : intervention dans les établissements scolaires, formation des élus, soutien à la population en cas d'événement majeur, soutien logistique en complément des sapeurs-pompiers, intervention en cas d'événement exceptionnel.

Dès juillet 2023, Quentin Lafosse, âgé de 31 ans, rejoint la réserve départementale.

« Ma mission consiste à réaliser des interventions dans les collèges pour les élèves et le personnel administratif et les enseignants. C'est une Information Préventive aux Comportements qui Sauvent (IPCS) qui prépare aux gestes réflexes en cas d'accident, incendie, explosion, attentat, tempête... »

Je participe aussi à la sensibilisation des élus à la gestion de crise. » Quentin Lafosse apporte un soutien logistique lors d'événements exceptionnels.

C'était le cas lors de l'incendie des immeubles "Verre et Acier" à Rouen en 2023. Enfin, le réserviste s'occupe du soutien à la population, comme l'accueil en salle municipale, en cas d'événement majeur. « Je transmets mon savoir et j'aide les autres pour rendre le monde plus solidaire. C'est mon moteur.

Les risques sont l'affaire de tous. J'invite les citoyens, de 16 à 75 ans, à s'engager. Une seule compétence nécessaire : la motivation ! »



Vous souhaitez vous engager ?

engagement.sdis76.fr/les-engagements

Kit d'urgence : toujours prêt !



**Vous devez évacuer votre logement, ou au contraire y rester à l'abri,
peut-être sans eau courante, ni gaz, ni électricité ?
Préparez dès maintenant votre kit d'urgence afin de faire face
à un événement.**

- | | | | |
|--|--------------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1 OUTILS DE BASE | 5 ADHÉSIF ÉTANCHE | 9 VÊTEMENTS | 13 PILES |
| 2 ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT | 6 NOURRITURE DE SECOURS | 10 RADIO À PILES | 14 BOUGIE |
| 3 CLÉS DOMICILE ET VÉHICULE | 7 TÉLÉPHONE CHARGÉ | 11 LOISIRS | 15 ALLUMETTES |
| 4 PAPIERS D'IDENTITÉ | 8 TROUSSE DE SECOURS | 12 EAU | 16 LAMPE TORCHE |

Et après

JE FAIS QUOI ?

Connaître les risques, s'équiper et se préparer permet de mieux faire face à un sinistre, mais aussi de réintégrer son habitation dans les meilleures conditions.

> Quand retourner chez moi ?

Il faut attendre le feu vert des autorités.

Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et je préviens les secours.

Si j'ai été logé ailleurs qu'en centre d'hébergement d'urgence, j'informe ma mairie de mon retour et je prends connaissance des dernières consignes.

> Que faire si mon habitation est endommagée ?

Je déclare rapidement mon sinistre à mon assureur et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

> En attendant l'expert

Si mon habitation ne présente aucun risque, je peux entreprendre certaines actions : aérer mon logement, remettre en service le chauffage si mon installation est sèche, vérifier l'état des aliments stockés (notamment congelés), commencer à recenser mes pertes, faire remonter mes besoins à ma mairie. Attention, il ne faut rien jeter : je dresse la liste des meubles et appareils endommagés, je prends des photos de l'intérieur et de l'extérieur de mon habitation, je fais le cas échéant des marques des hauteurs d'eau.

Conseil : prenez le réflexe de systématiquement photographier vos biens de valeur (meubles et bijoux), et conservez ces photos chez des amis ou de la famille. Ces photos seront bien utiles pour prouver l'existence de vos biens en cas de sinistre ou de cambriolage.

> Après le passage de l'expert

Je peux nettoyer mon habitation. En fonction de l'événement, je m'équipe et me protège (gants...), je désinfecte à l'eau de javel, je mets le chauffage en service pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

> J'ai trouvé des animaux morts ou des produits chimiques abandonnés ?

Je n'y touche surtout pas, j'informe ma mairie qui organisera leur enlèvement et je m'informe des mesures sanitaires à mettre en œuvre.

CATASTROPHES NATURELLES

C'est un arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle d'une commune. Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de ma mairie afin que soit engagée la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Parallèlement à cette démarche, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

Une fois l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de trente jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et pour les pertes d'exploitation.

L'indemnisation (montant et conditions du règlement des indemnités) par l'assureur dépend de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur dispose de trois mois pour verser l'indemnité.

Consignes de sécurité EN CAS D'ALERTE

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes avec le signal suivant.
Avec le dispositif FR-Alert, vous pourrez également recevoir un message texte sur votre téléphone mobile précisant les consignes de sécurité à adopter (cf. p. 3).



Début d'alerte



3 fois 1 min 41 sec

Vous entendez ce signal d'alerte,
**RÉAGISSEZ
IMMÉDIATEMENT !**



1 > Mettez-vous à l'abri

Quittez votre véhicule.
Rejoignez le bâtiment le plus proche.
Enfermez-vous dans un local clos.



Ne téléphonez pas

Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours.
Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités (mairies, Préfecture...)



2 > Fermez portes et fenêtres, baissez les volets

Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air.
Éloignez-vous des fenêtres.
En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un linge mouillé.



Ne fumez pas, évitez toute étincelle

Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce.



3 > Écoutez et respectez les consignes des autorités

Celles-ci sont diffusées à la radio, en particulier sur le réseau France Bleu 100.1 FM.
Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut ordonner l'évacuation des populations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
Restez à l'abri.



Fin d'alerte

30 sec

NB : Les sirènes peuvent aussi être utilisées pour d'autres risques, notamment les inondations (cf consignes pages 6-7).

**numéros
D'URGENCE**

17 POLICE
SECOURS

15 SAMU

112 NUMÉRO UNIQUE D'APPEL
D'URGENCE EN EUROPE

18 SAPEURS
POMPIERS

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES
SOURDES ET MALENTENDANTES